L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 8 MARS 1884.

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSIONS de Mme MARIE T. SAULET,

Epouse Décédée de Joseph Paul Morgen; de Veuve François Saulet et de Marguerite Suzanne Saulet, épouse d'Henri Léon Hennequin.

No 10,422—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION C.

GRANDE VENTE

A Long Crédit

—DE—

Propriétés du Premier District,

Jolies, productives et centrales,

COMPRENANT

Des maisons de résidence et des magasins,

Emplacements de commerce populaires et sites propres à bâtir.

Des maisons de résidence choisies et des établissements convenables pour des exploitations commerciales et manufacturières, rues

CAMP, MAGAZINE, BARONNE, DRYADES, REMPARTS, ANNONCIATION, DELORD, EUPHROSINE, CALLIOPE, CLIO, ERATO, THALIE, GAIENNIE, LIBERTÉ, FRANKLIN, STE. THERÈSE ET ST-THOMAS,

En face de la PLACE où s'élève le Monument de "MARGARET," Près du Couvent de St-Siméon, et des résidences de Messieurs SLARK, JACKSON, MARKEY et CASEY, Du Nouveau Bassin, De l'église et des écoles St-Jean-Baptiste, Des marchés Dryades et Ste-Marie, Des moulins à coton de Maginnis et des Gares des chemins de fer Jackson et Mississippi,

Offrant des avantages pour l'occupation et comme placement d'argent plus profitable qu'en aucunes autres valeurs sur le marché.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 avril 1884, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, accordé le 6me jour du mois de février 1884, dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite et désignée comme suit, savoir:

1° **Deux certains terrains**, contigüs l'un à l'autre à l'arrière, situés dans l'ancien faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 70 borné par les rues Thalie, ci-devant Benjamin, Ste-Thérèse, St-Thomas et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 1 et 2 sur le plan No 2, dressé par J. A. d'Hémécourt, député-voyer, en date du 4 novembre 1857, et paraphé "ne varietur" par Octave De Armas, notaire en cette ville, pour identification avec un acte passé pardevant lui le 19 février 1859. D'après le dit plan, les terrains en question sont comme suit, savoir:

Le terrain No 1 mesure 27 pieds 5 pouces de façade à la rue Thalie sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 56 pieds 10 pouces; ensemble avec les bâtisses et améliorations, droits passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations comprennent une maison de résidence, en bois, à un étage, désignée par les Nos 70 et 72 rue Thalie; elle est louée sans bail.

Le terrain No 2 mesure 27 pieds 9 pouces 3 lignes de façade rue Ste-Thérèse, sur une profondeur de 50 pieds 7 pouces et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, et 46 pieds 5 pouces et une ligne du côté de la rue St-Thomas—la ligne de l'arrière plan mesure 27 pieds 5 pouces; étant la même propriété vendue par William Bragg à François Saulet, par acte passé pardevant Octave De Armas, notaire en cette ville, le 23 septembre 1844; ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, passages et privilèges qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, comprenant une maison cottage en bois, à un étage désignée par les Nos 13 et 15 de la rue Ste-Thérèse, louée sans bail.

2° **Deux certains terrains** situés dans ledit faubourg Saulet, Premier District de cette ville, carré No 99 borné par les rues St-Thomas, Thalie, ci-devant Benjamin, Annonciation et Melpomène, désignés sur le plan No 3, dressé par J. A. d'Hémécourt, en date du 4 novembre 1857, paraphé "ne varietur" par Octave De Armas, notaire, en cette ville, pour identifier avec un acte passé pardevant lui, le 19 février 1859, comme les lots Nos 1 et 2. Lesdits lots sont contigus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin sud-ouest des rues St Thomas et Thalie, étant la même propriété acquise par François Saulet par achat de John Green, par acte passé pardevant Octave De Armas, ancien notaire, en cette ville, le 24 septembre 1831. Ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations sont désignées par les Nos 80, 82, 84 et 86 de la rue Thalie, et par le No 56 de la rue St Thomas. La maison est bien connue sous le nom de "Rully's Grocery." Les améliorations appartiennent au corps de logis.

3° **Cinq certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville, carré No 10, borné par les rues St-Thomas, Thalie (ci-devant Benjamin), Annonciation et Erato (ci-devant Mélicerte), désignés sur le susdit plan comme les terrains Nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Le terrain No 1 forme le coin nord-est des rues Annonciation et Thalie; il mesure 27 pieds, 11 pouces, 1 ligne de façade rue Annonciation, 112 pieds, 9 pouces de profondeur de façade rue Thalie, 102 pieds, 3 pouces et 7 lignes de l'autre côté, 25 pieds, 10 pouces et 5 lignes sur la ligne inférieure.

Les terrains Nos 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun, 27 pieds 6 pouces ou plus de façade rue Annonciation, 25 pieds 6 pouces au fond, sur une profondeur variant progressivement d'environ 10 pieds de la ligne séparant le terrain 2 du terrain 1, lequel mesure 102 pieds 3 pouces et 4 lignes à la ligne de division du terrain 5, le plus rapproché de la rue Erato, lequel mesure 61 pieds 5 pouces. Les dits terrains font partie d'un plus grand morceau de terre désigné par les Nos 1, 2 et 3 du carré d'ilet 8 du plan primitif du faubourg Saulet, qui appartint à François Saulet comme suit: les terrains 1 et 2 par héritage de la succession de son père, Thomas Saulet, conformément à l'acte en partage entre lui et ses cohéritiers, passé pardevant Michel de Armas notaire en cette ville, le 26 juillet 1823; et le terrain 3, par donation faite à lui François Saulet, le 10 novembre 1848, par la veuve Louis Foucher, par acte passé pardevant O. de Armas, notaire en cette ville.

Ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte faisant partie.

Le terrain No 5 est amélioré d'un cottage double en bois, à un étage, désigné par les Nos 166 et 168 de la rue Annonciation, loué sans bail.

Les améliorations sur les terrains 1, 3 et 4 appartiennent à la propriété louée sans bail.

Ils forment près de la moitié de l'entière façade rue Annonciation, entre Erato et Thalie. Ils sont près des résidences de Mme Slarke Jas T. Jackson, de l'école St-Siméon et du couvent des Sœurs de Charité, aussi près des résidences nouvelles construites de MM Casey et Mansion.

4° **Cinq certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 10, et désignés sur le plan No 3 sus-mentionné de J. A. d'Hémécourt, borné par les rues Annonciation, Thalie, Erato et St-Thomas, comme les terrains Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Le terrain No 10 forme le coin nord-ouest des rues Thalie et St Thomas. Les terrains Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun, 25 pieds 6 pouces de façade rue St Thomas, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 100 pieds; et le terrain No 10 mesure 25 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade rue St Thomas, sur une profondeur, entre lignes parallèles, et sur la façade rue Thalie, de 102 pieds.

Les dits terrains étant formés d'un plus grand morceau de terre, étant les terrains Nos 1, 2 et 3 du carré No 8 du premier plan du faubourg Saulet et acquis par François Saulet, par héritage et donation, comme il est dit plus haut.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Le terrain No 10 forme le coin nord-ouest des rues Thalie et St-Thomas; les améliorations comprennent une spacieuse maison de résidence à deux étages, en bois, à distance du trottoir, doubles galeries de façade, corridor au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur, et environ huit chambres, citernes, cour pavée, etc. désignée par le No 54 de la rue St-Thomas. Les terrains 6, 7, 8 et 9 sont améliorés de deux maisons de résidence doubles en bois, à deux étages, galeries de façade doubles et environ six chambres de chaque côté, louées sans bail. Ils sont désignés par les Nos 46, 48, 50 et 52 rue St-Thomas, et aussi rendus de la banquette.

5° **Seize certains terrains** situés en partie dans le faubourg Saulet et partie dans le faubourg Delord, Premier District de cette ville, carré No 115, borné par les rues Annonciation, Gaiennié, ci-devant Bréteboy, Constance et Erato, ci-devant Mélicerte, désignés sur le plan No 5 de J. A. d'Hémécourt, daté et paraphé comme les autres plans susmentionnés par les Nos 1 à 16, inclusivement.

Les terrains Nos de 1, 5 et 10 à 14 inclusivement, mesurent, chacun, entre lignes parallèles, 25 pieds 1 pouce et 3 1/2 lignes de façade rue Annonciation, sur une profondeur de 100 pieds et les terrains Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 25 pieds 1 pouce et 3 1/2 lignes de façade rue Constance, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin nord-ouest des rues Erato et Annonciation; et le terrain 14 forme le coin sud-ouest des rues Gaiennié et Annonciation. Le terrain No 15 mesure 27 pieds 10 pouces 6 lignes de façade rue Gaiennié sur une profondeur de 125 pieds 8 1/2 pouces, entre lignes parallèles. Le terrain 16 mesure 27 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Erato sur une profondeur de 125 pieds 8 1/2 pouces, entre lignes parallèles.

Lesdits terrains ont été formés par la subdivision des premiers terrains Nos 1, 2 et 3 du plan général du Faubourg Saulet, carré No 15, et les premiers terrains Nos 1, 2 et 3 du carré d'ilet No 10 du plan général du faubourg Delord.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

Le No 1 du carré d'ilet No 15 fut acquis par François Saulet par achat de B. Saulet, d'après un acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 25me jour de mars 1874.

Le terrain No 2 du carré d'ilet No 15 par un acte en partage entre lui et ses co-héritiers, à la date du 26me jour de juillet 1873, passé pardevant Michel de Armas, alors notaire en cette ville. Le terrain No 3 du carré d'ilet No 15 et les terrains Nos 1, 2 et 3 du carré d'ilet No 10, acquis par François Saulet, par achat d'Antoine Foucher, Sr, par acte passé pardevant S. Ferand, ancien notaire en cette ville, le 20 avril 1823.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Ils comprennent l'entière façade de la rue Annonciation, entre Gaiennié et Erato, comprenant les coins des rues Gaiennié et Erato, à un lieu de distance du moulin à coton de Maginnis, et à peu de distance du marché Ste-Marie. Ils seront vendus et subdivisés selon un plan de A. de Armas, député voyer de ville, daté [de] février 1884.

Les améliorations comprennent une rangée de sept maisons doubles en bois, à un étage, avec allée, désignées par les Nos. 63, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79 et 81 de la rue Annonciation. Les trois terrains vacants sont désignés par les Nos. 83, 85 et 87 rue Annonciation, et sont occupés par J. Casey, comme un chantier d'ardoises. Le coin des rues Annonciation et Erato est désigné par le No 89 de la rue Annonciation, c'est une maison cottage en bois double à un étage, avec allée.

La propriété est occupée par divers locataires au mois sans bail.

6° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 140, compris entre les rues Thalie, ci-devant Este le, Magazine, Erato, ci-devant Mélicerte, et Constance. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2 du plan 6 de J. A. d'Hémécourt, daté et paraphé comme ci-dessus indiqué. Ils sont contigus et mesurent chacun, entre lignes parallèles, 24 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les dits terrains, ensemble avec les terrains 3 et 4 ci-après décrits septièmement, forment les terrains 12 et 13 du carré d'ilet 18 du plan général du Faubourg Saulet, qui furent acquis par le dit François Saulet, comme suit, à savoir: Le terrain No 12 par le partage effectué entre lui et ses co-héritiers, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé le 26 juillet 1823, pardevant Michel de Armas, notaire en cette ville, et le terrain No 13 par le partage effectué entre lui et ses co-héritiers dans la succession de sa mère, Thérèse Perrié, veuve de Thomas Saulet et, par acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 27me jour de mars 1824, avec tous les droits, passages, privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations appartiennent aux locataires, sans les bâtisses de derrière. Elles sont connues sous les Nos 254 et 256 de la rue Magazine; elles sont louées au mois, sans bail, et sont situées en face de la résidence de M. B. Gerson.

7° **Deux certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville, même carré d'ilet No 140, désignés sur le dit plan No 6 de J. A. d'Hémécourt, par les Nos 3 et 4, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces et 7 lignes de façade rue Thalie, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 177 pieds 2 pouces et 1 ligne. Acquis par François Saulet, comme il est indiqué en sixième lieu. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations comprennent deux cottages, en bois, doubles, désignés par les Nos 131 et 133 de la rue Thalie. Les terrains sont contigus aux deux faisant face rue Magazine; ils sont loués sans baux.

8° **Cinq certains terrains** situés dans le faubourg Saulet, Premier District de cette ville, carré d'ilet 155 borné par les rues Camp (ci-devant Colisée), Erato (ci-devant Mélicerte), Magazine et Thalie (ci-devant Estelle), désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan No 7 de J. A. D'Hémécourt daté et paraphé comme il est indiqué plus haut.

Le terrain No 1 mesure 31 pieds 5 pouces et 5 1/2 lignes de façade rue du Camp, sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 mesurent, chacun, 28 pieds 1 pouce et 5 1/2 lignes de façade rue du Camp, sur une profondeur de 96 pieds 9 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Le terrain No 4 forme le coin sud-est des rues Camp et Erato.

Le terrain No 5 mesure 32 pieds 1 pouce de façade rue Erato, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 115 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Les dits terrains comprennent les terrains Nos 7 et 8 du carré No 20 du plan original du Faubourg Saulet, et aussi du morceau de terre triangulaire de ferme appartenant au Faubourg Lacourse, acquis par François Saulet, comme ci-dessus, à savoir: Les terrains Nos 7 et 8, en un partage effectué entre lui et ses co-héritiers dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé pardevant Michel De Armas, le 26 juillet 1823, et le reste par achat de Wm McDonley, par acte passé pardevant Félix De Armas, ancien notaire en cette ville, le 31 mai 1833. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons en bois à un étage, et sont désignées par le No 340 du Camp, entre la rue du Camp et Erato et par les Nos 342, 344, 346 rue du Camp, s'étendant du coin de la rue Erato à la résidence du Dr Scott. Elles donnent une belle vue du Parc Colisée, est immédiatement en face de l'église Ste Thérèse, admirablement bien situées comme maisons de résidences jolies et confortables.

9° **Quatre certains terrains** situés dans le Faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 156, borné par les rues Camp (ci-devant Colisée), Gaiennié (ci-devant Barthélemy), Magazine et Erato (ci-devant Mélicerte), désignés sur le plan No 8 de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé, comme plus haut indiqué, comme les terrains 1, 2, 3 et 4.

Le terrain No 1 mesure 32 pieds 11 pouces de façade rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 mesurent, chacun, 24 pieds de façade rue du Camp sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes.

Les terrains sont formés par les terrains Nos 10 et 11 du carré d'ilet No 21 du plan primitif du faubourg Saulet, qui furent acquis par François Saulet, par partage effectué dans la succession de son père, Thomas Saulet, opéré entre lui et ses co-héritiers, par acte passé pardevant M. de Armas, ancien notaire en cette ville, le 26 juillet 1823. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Les améliorations comprennent une série de maisons en briques à un étage, auxquelles sont des Magasins, etc., désignées par les Nos. 316, 318, 320, 322 et 324 rue du Camp. Elles sont en face du monument de "Margaret" près de l'église épiscopale St. Paul, Ste Thérèse et de l'Asile Catholique; aussi, elles sont admirablement adaptées comme résidences ou emplacements de commerce; elles sont louées sans baux.

La propriété est située à la jonction des rues Camp et Prytanée. Elle sera subdivisée selon le plan de A. de Armas, député voyer de la ville, en date de février 1884. Elle est occupée par divers locataires, au mois sans bail.

10° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet dans le Premier District de cette ville carré d'ilet No 237 borné par les rues Calliope, Baronne (ci-devant Bacchus), Delord (ci-devant Apollon) et Delord (ci-devant Avenue Triton), désignés sur le plan No 9 de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé comme indiqué plus haut, par les Nos. 1 et 2.

Les dits terrains sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Calliope, avec profondeurs respectives comme suit; le terrain No 1, 153 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du côté rue Baronne, et 149 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du terrain No 2; la limite inférieure mesurant 32 pieds 2 pouces et 1 ligne.

Et le terrain No 2, 149 pieds 10 pouces et 7 lignes le divisant du terrain No 1, et 146 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Carondelet; la limite inférieure mesurant 32 pieds 2 pouces et 1 ligne.

Les terrains formant ensemble ce qui compose le terrain No 4 du carré d'ilet No 32 du plan primitif du Faubourg Saulet, et fut acquis par François Saulet, par héritage de son père, Thomas Saulet, selon l'acte de partage entre lui et ses co-héritiers, passé pardevant Michel de Armas, ci-devant notaire en cette ville, le 26 juillet 1823.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie exceptant celles sur le No 207, qui appartiennent au locataire, les améliorations comprenant une maison de résidence double, en bois, à deux étages, désignée par les Nos 203 et 205 rue Calliope. Le No 207 est une "grocerie" louée sans bail.

Ces terrains sont contigus et sont près des églises, des écoles et des marchés rue Dryades, et sont également désirables pour l'occupation ou comme placement d'argent productif.

11° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 251, borné par les rues Dryades, Clio, Baronne (anciennement Bacchus) et Calliope, désignés par le No 10 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé comme il est dit ci dessus par les Nos. 1 et 2.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin nord-est des rues Dryades et Clio.

Les dits lots ont formé par la subdivision du lot No 2 de l'ilet No 34, sur le plan général du Faubourg Saulet, qui a été acheté par François Saulet de la succession de sa mère Veuve Thomas Saulet, par partage effectué entre lui et ses co-héritiers, d'après un acte passé pardevant Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 27e jour de mars, 1824. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations sont désignées par les Nos 335 et 337 de la rue Dryades et comprennent une bâtisse en bois à un étage et à deux corps de logis, occupée comme magasin et résidence. Cette propriété de valeur est vis-à-vis de l'église St. Jean et à proximité du marché Dryades, et en fait un emplacement avantageux pour résidence et magasin réunis.

12° **Deux certains terrains** situés dans le même ilet No 254, désignés sur ledit plan No 10, de J. A. D'Hémécourt, par les Nos 3 et 4 qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Lesdits lots sont formés par la subdivision du lot No 12 de l'ilet No 34, sur un plan original du Faubourg Saulet, et acquis par François Saulet de la succession de sa mère, Vve Thomas Saulet, par partage effectué entre lui et ses co héritiers, d'après un acte du 27 mars 1824, passé pardevant F. De Armas, anciennement notaire en cette ville.

Ensemble avec les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations appartiennent au locataire et sont désignées par les Nos 320 et 322 rue Baronne. Elles sont louées sans bail. Deux emplacements pour bâtir dans un voisinage agréable. Ces terrains seront vendus d'après un plan de A. de Armas, député voyer de cette ville, en date de février 1884, et loués au mois, sans bail.

13° **Deux certains terrains** situés dans le Faubourg Saulet dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 255 borné par les rues Calliope, Dryades, Baronne (anciennement Bacchus, Delord (anciennement Avenue Triton), désignés sur le plan No 11 de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé comme il est dit ci-dessus par les Nos 1 et 2. Lesdits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calliope, 32 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, avec les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No 1, 204 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne du côté vers la rue Dryades, et 200 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2; et le lot No 2 mesure 200 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté qui le divise du lot No 1; et 196 pieds 11 pouces et 1 ligne sur l'autre ligne latérale.

Les dits lots ont été formés par la subdivision du lot No 4 de l'ilet 35 sur un plan original du Faubourg Saulet, lequel terrain François Saulet a hérité de sa mère Veuve Thomas Saulet, d'après un acte de partage effectué entre lui et ses co-héritiers, le 27e jour de mars 1824, pardevant F. de Armas, alors notaire en cette ville. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois dans le fond du lot No 235 rue Calliope. Un emplacement de choix pour un entrepreneur, loué au mois sans bail.

14° **Trois certains terrains** situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 255, borné comme il est décrit en 13e lieu désigné sur le dit plan No 11 de J. A. D'Hémécourt par les Nos 3, 4 et 5. Les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 3 mesure 34 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Baronne,

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

comme de même que sur la ligne du fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot No 4 mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Et le lot No 5 mesure 44 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Baronne, 58 pieds 11 pouces et 7 lignes dans le fond, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui la divise du lot No 4, et 126 pieds 8 pouces 4 lignes sur l'autre ligne qui était la ligne divisant les deux faubourgs Saulet et Delord.

Les dits lots ont été formés par la subdivision du lot No 2 de l'ilet No 33, sur le plan original du Faubourg Saulet qui a été acquis par François Saulet par héritage de sa mère Veuve Thomas Saulet, d'après un acte en partage passé entre lui et ses co-héritiers pardevant F. de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 27me jour de mars 1824. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons en bois à deux corps de logis, désignées par les Nos 286, 288, 290, 292, 294 et 296 rue Baronne. Elles sont retirées de la rue, ayant galeries doubles sur la façade et avec cuisine à trois étages et sont louées à différents locataires au mois et sans bail au taux de $102 par mois, égal à $1224 par an. Ces maisons, une fois réparées, commanderaient un loyer en proportion de leur situation désirable. Elles seront vendues subdivisées, d'après un plan de A. De Armas, député voyer de ville, en date de février 1884.

15° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 327 compris entre les rues Liberté, Euphrosine, Franklin (anciennement Benton) et Delord (anciennement Florida ou Pensacola Landing) et désigné sur le plan No 13 de J. A. D'Hémécourt daté et paraphé comme il est dit ci-dessus dans les Nos 1 et 2. Les dits lots sont contigus et mesurent comme suit, savoir:

Le lot No 1 mesure 25 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Delord; 59 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Liberté, 38 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Euphrosine et 72 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 25 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Delord, 38 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 72 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 68 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale opposée.

La dite propriété a été acquise par François Saulet, par achat de la New Orleans Canal and Banking Company, le 6 juin 1832, d'après un acte passé pardevant G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, avec les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations appartiennent au locataire et sont désignées par le No 340 de la rue Delord, louées sans bail. La propriété fait face à trois rues, près du Bassin du Nouveau Canal, et vis-à-vis le débarcadère du steamer Amite et vis-à-vis les moulins de Carré et l'intérêt dans le bois de charpente.

16° **Trente-deux certains lots de terre** situés dans le faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 291 et 311, compris entre les rues Remparts, anciennement Hercule, Euphrosine, Calliope et Franklin, anciennement Benton, désignés sur un plan No 12 de J. A. D'Hémécourt, en date et paraphé comme ci-dessus désignés par les Nos. 1 à 32 inclusivement.

Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 109 pieds 11 pouces et 5 lignes et de face à la rue Calliope. Le lot No 1 forme l'encoignure nord-est des rues Franklin et Calliope.

Le lot No 10 forme le coin sud-est des rues Franklin et Euphrosine, et mesure 34 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur et façade à la rue Euphrosine de 110 pieds 7 pouces et 5 lignes, 109 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9 et 22 pieds 5 pouces et une ligne dans le fond.

Les lots Nos 11, 14, 15, 19, 22 et 23 mesurent chacun 28 pieds 2 pouces de face à la rue Euphrosine, 28 pieds dans le fond avec les profondeurs suivantes:

Le lot No 11 mesure 126 pieds 5 pouces et 1 ligne, sur la ligne qui le divise de la ligne du fond des lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 et 123 pieds 3 pouces et 1 ligne, sur la ligne qui le divise du lot No 14.

Le lot No. 14 mesure 123 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 11 et sur la ligne de l'autre côté qui le divise du lot No. 15 sur une profondeur de 120 pieds et 1 ligne.

Le lot No 15 mesure 120 pieds et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 14, et sur la ligne de l'autre côté une profondeur de 116 pieds 11 pouces.

Le lot No 19 mesure une profondeur de 132 pieds 6 pouces et 7 lignes sur le côté vers le lot No 18, et 129 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté vers le lot No 22.

Le lot No 22 mesure une profondeur de 129 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté vers le lot No 19, et sur la ligne opposée, 126 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Et le lot No 23 mesure une profondeur de 126 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne vers le lot No 22, et sur la ligne opposée qui la divise des lots du fond Nos 29, 30, 31 et 32, une profondeur de 123 pieds et 7 lignes.

Les lots Nos. 12, 13, 16, 20, 21 et 24 mesurent, chacun, entre lignes parallèles, 28 pieds de face à la rue Calliope avec les profondeurs suivantes: Les lots Nos 12, 13 et 16, contigus, mesurent, chacun, une profondeur de 130 pieds et les lots 20, 21 et 24 aussi contigus mesurent, chacun, une profondeur de 110 pieds.

Le lot No 17 mesure 38 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 18 mesure 38 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Euphrosine, 38 pieds 4 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, 138 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne latérale qui la sépare du lot No 15, ou celui le plus rapproché de la rue Franklin, et 132 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 19, ou celui le plus rapproché de la rue des Remparts.

Les lots Nos 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 sont contigus et mesurent chacun, entre lignes parallèles, 27 pieds 6 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 109 pieds 11 pouces et 5 lignes.

Le lot No 25 forme l'angle nord-ouest des rues Remparts et Calliope.

Le lot No 32, formant l'angle sud-ouest des rues Euphrosine et Remparts, mesure 28 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Remparts, 110 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Euphrosine et sur l'autre ligne latérale contiguë au lot No 31, 109 pieds 11 pouces 5 lignes, et dans le fond 40 pieds 6 pouces 7 lignes.

Les dits lots forment tout l'ilet No 38 d'après le plan primitif du Faubourg Saulet, lequel a été acquis par François Saulet, comme bien de succession provenant de l'héritage de sa mère, veuve Thomas Saulet, conformément au partage opéré entre lui et ses co-héritiers, par acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire de cette ville, le 27e jour de mars 1824. Ensemble avec tous les droits, passages et privilèges qui en dépendent de quelque façon que ce soit. Les améliorations appartiennent aux locataires.

Cette propriété de grande valeur comprend tout un ilet de terre, un des plus vastes et des plus compactes, du premier district. Elle mesure 428 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Euphrosine, 426 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Calliope, 208 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Franklin et 220 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Remparts; du côté de la rue Euphrosine, elle touche aux rails du grand chemin central de l'Illinois, qui relie les chemins de fer de Jackson et du Texas à un ilet du Bassin du Nouveau Canal, siège et centre du grand commerce de bois de la ville, et à environ égale distance du dépôt du Mississipi Valley Railroad et du Jackson Railroad, ainsi qu'à d'autres dépôts de chemins de fer. Est entouré d'un voisinage très populeux et entouré d'excellentes améliorations qui en rehaussent la valeur, qui se trouve, par sa position centrale, éminemment propre à l'établissement de grandes entreprises commerciales et manufacturières, magasins et de maisons de résidence, lesquels trouveront aisément des locataires et commanderont de forts loyers. La propriété a plusieurs angles ou encoignures qui seront recherchées par le commerce; elle est spécialement connue sous le nom de Christy Connell's Star and Planing Mills, établissement auquel a été affermée la partie principale de la propriété jusqu'au 30 septembre 1884, au taux très bas de $1,200 par an.

Le coin des rues Remparts et Euphrosine est loué au mois à raison de $10.

Les bâtisses et améliorations appartenant aux locataires sont spécialement exceptées de la vente, ces derniers ayant le droit de les enlever dans les délais qui seront indiqués le jour de la vente. Toutes les autres informations seront fournies à la vente.

La propriété ci-dessus décrite est vendue libre de taxes, lesquelles ont été payées complètement jusqu'au 31 décembre 1883. Les titres sont parmi les plus anciens et les plus authentiques de l'Etat. Les plans et dessins ont été dressés par A. De Armas, député-voyer de la ville, en date de février 1884. Les conditions sont des plus avantageuses, savoir:

CONDITIONS: Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste en paiements annuels à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 7 pour cent d'intérêt par an, depuis le jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour le cas où il y aurait à exercer des poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des billets, ainsi que le paiement de la clause de non aliénation.

Les améliorations devront rester assurées pour un montant qui suffira à couvrir le montant des billets, et les polices transférées aux porteurs des dits billets. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix d'adjudication. Ils seront en outre requis de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'acquisition au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 fév—23, 1 8 15, 22, 29 mars; et 5 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'emplacement le plus favorable pour bâtir, Dans le bas du Sixième District, coin sud-ouest des avenues St Charles et Louisiane.

Succession de feu Chas M. Churchill.

No 8082—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 mars 1883, et rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Cet emplacement de choix pour résidence près des résidences de MM. Johnson, Bowling, Harris et Campbell, commandant une admirable vue des avenues St-Charles et Louisiane, et dont voici les limites et la description:

Six certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues St-Charles et Louisiane, les rues Carondelet et Delachaise, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6

Les lots Nos 1 à 5 inclusivement mesurent chacun 27 pieds 2 pouces de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds. Le lot No 1 forme l'angle des avenues St-Charles et Louisiane. Le lot No 6 touche au précédent dans le fond et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur 135 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ces lots constituent plus du quart de l'ilet; ils commandent une belle vue des magnifiques avenues St-Charles et Louisiane, et sont un admirable emplacement pour la construction de une ou de plusieurs résidences de premier ordre.

Conditions: Un quart ou plus, au choix des acquéreurs, comptant, la reste à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets des acquéreurs, constituant des paiements annuels égaux, garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, depuis le jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour opérer le recouvrement des dits billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de vente. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur le prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 fév—23 fév, 1 8 15 22 et 29 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de propriétés améliorées et de terrains nus. Comprenant des emplacements pour résidences ou pour magasins. Dans le Premier, Second, Troisième et Quatrième Districts.

Emplacements pour commerce ou pour manufactures avec devanture sur le fleuve, près du dépôt du New Orleans & North Eastern Railroad.

Actions, Billets, Réclamations, &c.

Dans l'affaire de C. Sporl et J. J. Sporl, individuellement et comme associés de la maison C. Sporl vs Leurs créanciers.

No 9507—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR GIRARDEY & MACON.—C. E. Girardey, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 décembre 1883, et rendu dans la susdite affaire, les propriétés suivantes, des actions, réclamations, etc. à savoir:

PREMIER ET QUATRIÈME DISTRICTS.

1° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses qui s'y trouvent, etc, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, St Patrick et St Denis désigné par la lettre A, sur un plan de A. De Armas, daté janvier 1884, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade à la rue St Patrick, dont elle forme le coin (Registre No 111, page 886); sur le terrain se trouve une jolie résidence cottage en bois ayant une cuisine en briques à deux étages désignée par le No 322 rue Troisième et louée à raison de $24 par mois.

2° LE TERRAIN NU attenant à celui ci-dessus décrit dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, St-Patrick et St-Denis, désigné par la lettre B sur un plan de A. de Armas, en date du — janvier 1884, mesurant 27 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, registre 111, page 886 et numéro municipal 320.

3° TROIS CERTAINS TERRAINS avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Calliope et Gaiennié, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de J. Pilié, en date du 10 avril 1841; le lot No 1 mesurant 86 pieds 3 lignes de face à la rue Calliope, 19 pieds de face à la rue Annonciation dont cette rue forme le coin, 54 pieds 6 pouces 6 lignes dans le fond et 100 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 25 pieds de face à la rue Annonciation, 27 pieds de largeur dans le fond, 100 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 1 et 110 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 25 pieds de face à la rue Annonciation, 14 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, 110 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 2, 87 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 4, et 31 pieds dans le fond sur la ligne du lot No 8 et sur une allée de 5 pieds de large pour l'usage en commun des lots 3, 4, 5, 6 et 7, registre 110, page 999; loué à raison de $41 par mois. Ce lot est vis-à-vis du McGinnis Cotton Mill, ayant des devantures sur les rues Annonciation et Calliope, pavé en blocs de granit carrés. Les améliorations sont désignées par le No 48 Annonciation et comprennent une vaste résidence cottage et une cuisine en briques à deux étages rue Calliope.

4° **Un terrain avec les bâtisses, etc.,** qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Peari, Calliope et Delord, désigné par le No 6, sur un plan de C. F. Zimmel, en date du 6 nov. 1834, et mesurant 21 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur 83 pieds 8 pouces de profondeur et 18 pieds 6 pouces ou plus de largeur dans le fond Reg. 111, p. 918.

Les améliorations comprennent un magasin en brique à trois étages, désigné par le No 244 rue Tchoupitoulas; loué à $20 par mois. Ce magasin est près du marché Ste Marie et des plus grands établissements industriels du Premier District.

5° UN TERRAIN avec les bâtisses, &c., qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Dryades et Remparts, désigné comme lot No 3 sur un plan de G. T. Dunbar, en date du 10 mars 1847, et mesurant 16 pieds 4 lignes ou plus de face à la rue South Poydras, 16 pieds 4 lignes ou plus sur la ligne du fond sur 62 pieds de profondeur. Registre 111, page 343.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à deux étages, désigné par le No 236 South Poydras St. Ce magasin est vis-à-vis du marché Poydras et loué à $20 par mois.

6° UN TERRAIN avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Thalie, Melpomène, Willow et Claiborne, désigné par le No 6, sur un plan de Hedin, et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Thalie sur 112 pieds de profondeur. Registre 110, Page 976. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage No 446, rue Thalie.

SECOND DISTRICT.

7° UN TERRAIN avec bâtisses etc., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Roman et Prieur, mesurant 54 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue St-Pierre, 35 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, 57 pieds 8 lignes ou plus sur la ligne du lot A vers la rue Roman et 60 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne vers la rue Prieur et désigné par la lettre B, sur un plan de A. De Armas, en date du 15 février 1873. Reg. 109, P. 918.

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois à deux corps de logis désignée par le No 325 rue St-Pierre.

8° UN TERRAIN avec bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Roman et Prieur. Ce terrain forme le coin des rues Dumaine et Roman, désigné par la lettre A, sur un plan de A. De Armas, daté de janvier 1884, et mesurant 48 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Dumaine, 55 pieds de profondeur et de façade à la rue Roman, sur une profondeur de 35 pieds 8 lignes sur une première ligne vers la rue Prieur, et 24 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la seconde ligne, et 36 pieds 3 lignes sur la ligne du fond.—Reg. 110, p. 976.

Les améliorations sont désignées par le No 317 rue Dumaine et comprennent une résidence cottage en bois à deux corps de logis, recouverte en ardoises et convenable pour une grocerie, louée à $17 par mois.

9° UN TERRAIN avec les bâtisses, &c, qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Dumaine et St-Philippe, désigné par la lettre B sur un plan de A. De Armas, daté janvier 1884 et mesurant 42 pieds de face à la rue Roman sur 36 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur. Reg 110, p. 976.

Les améliorations sont désignées par le No 160 rue Roman et comprennent un cottage, recouvert en ardoises.

TROISIÈME DISTRICT.

10° UN TERRAIN avec bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Roman, Derbigny, Esplanade et Kerlerec, désigné par le No 7 et mesure 31 pieds 5 lignes de face à la rue Roman sur 100 pieds de profondeur. Reg. 111, page 830. Les améliorations comprennent un cottage couvert en ardoises, bâti à deux corps de logis, désigné par le No 263 rue Nord Roman, loué $15.

11° UN TERRAIN avec bâtisses, etc, qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Broad, Dorgenois, Columbus et Laharpe, mesurant 50 pieds de face à la rue Broad sur 150 pieds ou plus de profondeur. Registre 110. Page 877. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages recouverte en ardoises.

12° UN TERRAIN avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, St-Ferdinand et Montégut, mesurant 22 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 96 pieds sur la ligne vers la rue Montégut, 96 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne latérale vers la rue St Ferdinand, ensemble avec l'usage d'une allée de 37 pieds dans le fond du dit lot. Reg. 92, page 269. Les améliorations sont désignées par le No 134 North Peters St. C'est un café situé près du dépôt de passagers du Northeastern, New Orleans & Cincinnati Railroad, les Presses et le Port.

13° UN TERRAIN, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, ensemble avec une presse pour la mise en boite, etc., dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Royale, Montégut et Clouet, désigné par la lettre A sur un plan de A. De Armas, daté janvier 1884, mesurant 101 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Dauphine, 192 pieds sur la ligne latérale plus près de la rue Montégut, 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la première ligne plus près de la rue Clouet, puis s'étendant à un angle droit vers la rue Montégut, 23 pieds 5 pouces et 2 lignes, puis s'étendant à angle droit vers la rue Royale sur une profondeur de 32 pieds, et 77 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond. Reg. 104, P. 648.

Cette propriété est désignée par le No 676 rue Dauphine. Les améliorations sont solidement construites en briques et convenables pour plusieurs usages. La propriété vendue sujette à un bail à E. Sharpe, à raison de $600 par an jusqu'au 1er octobre 1884 avec privilège de le renouveler pour deux années de plus aux mêmes conditions.

14° UN TERRAIN avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Montégut et Clouet, désigné par la lettre C, sur un plan de A. De Armas, en janvier 1884, mesurant 46 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Registre 104, P. 643.

Les améliorations sont désignées par le No 625 de la rue Royale, et consistant en une jolie bâtisse en bois à deux étages, récemment construite, avec marbre, et chandeliers et appareils à gaz élégants, anciennement la résidence du Col. P. B. O'Brien, louée à raison de $43 par mois.

15° UN TERRAIN nu dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Montégut et Clouet, désigné par la lettre B, sur un plan de A. De Armas, en janvier 1884, mesurant 31 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Registre 104, P. 643, et désigné par le No 627 de la rue Royale.

16° UN TERRAIN avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Royale et Dauphine, désigné par la lettre F, sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Montégut sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 lignes. Registre 104, page 643. Les améliorations sont connues par le numéro 67 rue Montégut et consistent en un cottage en bois à deux corps de logis. Loué à raison de $20 par mois.

17° UN TERRAIN, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Royale et Dauphine, désigné par la lettre D sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 32 pieds de face à la rue Montégut sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 lignes, registre 104, P. 643; il porte le numéro municipal 65 rue Montégut.

18° UN TERRAIN avec les améliorations qui s'y trouvent, etc, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Royale et Dauphine, désigné par le No 4 sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 32 pieds de face à la rue Montégut sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 lignes, Registre 95, page 151. Les améliorations sont un cottage en bois à deux corps de logis, désigné par le No 69 de la rue Montégut, loué à raison de $20 par mois.

19° UN TERRAIN avec les bâtisses, etc, qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Royale et Dauphine, désigné par le No 5 sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 32 pieds de face à la rue Montégut sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 lignes. Registre 85. Page 627. Et ayant un cottage en bois connu par le No 71 rue Montégut, loué à raison de $16 par mois.

20° UNE PORTION DE TERRE avec les bâtisses etc., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Montégut et Clouet, mesurant 179 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine. 159 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté vers la rue Montégut, 191 pieds sur la ligne la plus près de la rue Clouet sur une première largeur dans le fond de 35 pieds 9 pouces et 2 lignes, puis sur une ligne s'étendant à un angle droit vers la rue Dauphine, 31 pieds 1 pouce et 2 lignes puis sur une ligne s'étendant à un angle droit vers la rue Montégut de 143 pieds 10 pouces et 3 lignes, registre 91 p. 44, 89, p. 604, ensemble avec une presse pour la mise en boite et une presse pour l'emballage, etc., et les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 687, 689 et 691 rue Dauphine, et connues comme Dauphine Street Pickery et spécialement bâties et arrangées pour le commerce. Le piquerie est loué à raison de $41 75 par mois jusqu'au 1er septembre 1884, et la résidence est louée à raison de $35 par mois.

21° UN TERRAIN avec les bâtisses etc qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Montégut, Bourgogne, Dauphine et Clouet désigné par la lettre K sur un plan de A. de Armas, en date de janvier 1884 formant l'encoignure des rues Dauphine et Montégut, et mesurant 41' 6" 6"' pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade à la rue Montegut de 88 pieds. Reg. 111. p. 951.

L'allée sur la rue Dauphine n'appartient pas entièrement audit lot, mais a environ deux pieds sur le lot du voisin.

Les améliorations sont connues par le numéro municipal No 77 rue Montégut et consistent en une maison en bois à deux corps de logis; l'encoignure est installée avec comptoir, étagère, et peut être utilisée soit pour magasin ou pour café, louée à raison de $23 par mois.

22° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses, etc. qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Clouet et Louisa, désigné par la lettre A, sur un plan de A. de Armas, en date de janvier 1884, mesurant 108 pieds et 3 lignes de face à la rue Peters, 107 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue de Chartres, 327 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Clouet, et 323 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Louisa. Registre 110, p. 697. L'écurie dans le fond appartient à ce lot et doit être enlevée par l'acquéreur, considérant qu'elle empiète un peu sur le lot voisin F.

Les améliorations consistent en une maison vaste et solidement bâtie en briques, à deux étages, avec mansarde, ayant un grand corridor central, des appartements vastes et bien aérés, galerie et surmontée d'un observatoire qui commande une vue pittoresque de la ville et du fleuve; elle est bâtie dans le centre du lot de terrain original mesurant à peu près 208 pieds sur chacune des rues Peters et Chartres environ 327 pieds de profondeur. Le terrain est parfaitement desséché; ses allées sont pavées et ses plates-bandes sont plantées d'une variété luxuriante arbres fruitiers et d'ornement, et bien connue anciennement comme l'hospitalière et pittoresque demeure de feu John G. Singhani. Cette propriété, utilisée comme "bonded warehouse," ascenseur ou fabrique, requérant des rues pavées, fournissant au fleuve et au terminus du chemin de fer N. O. & Northeastern, offre d'égaux avantages pour un placement sûr et profitable, comme un home de confort supérieur et d'attrait local.

23° UN CERTAIN TERRAIN dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Clouet et Louisa, désigné par la lettre B, sur un plan de A. De Armas, date de janvier 1884, et mesurant 30 pieds 2 lignes de face à la rue Peters, 30 pieds de largeur sur la ligne du fond, 197 pieds 4 pouces et 3 lignes sur le côté du lot A, vers la rue Louisa, et 198 pieds 3 pouces et 5 lignes sur le côté du lot C, vers la rue Clouet, Registre 110, page 697.

24° UN CERTAIN TERRAIN dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Clouet et Louisa, désigné par la lettre C sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884 et mesurant 30 pieds et 2 lignes de face à la rue Peters, 30 pieds de largeur dans le fond, 198 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot B vers la rue Louisa et 199' 1" 5"' sur la ligne du côté vers la rue Clouet; reg. 111, folio 697. Le lot touche au Louisiana Oil Works.

25° UN CERTAIN TERRAIN dans l'ilet borné par les rues Chartres, Peters, Clouet et Louisa, désigné par la lettre D, sur un plan de A. De Armas, en janvier 1884, mesurant 30 pieds de face à la rue Chartres sur 130 pieds de profondeur.—Registre 1 0, Folio 697

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 674 rue Chartres consistant en un cottage en bois nouvellement bâti.

26° UN CERTAIN LOT DE TERRE, dans le carré borné par les rues Chartres, Peters, Clouet et Louisa, désigné par la lettre E sur un plan de A. De Armas, de janvier 1884, mesurant 30 pieds de façade rue de Chartres sur 130 pieds de profondeur, reg. 110, fol. 697.

27° UN CERTAIN LOT DE TERRE, dans le carré borné par les rues Chartres, Peters, Clouet et Louisa, désigné par la lettre F sur un plan de A. De Armas, daté de janvier 1884, mesurant 30 pieds de façade rue de Chartres sur 130 pieds de profondeur, reg. 110, fol. 697. L'écurie empiétant sur ce lot appartient au lot A.

28° UN CERTAIN LOT DE TERRE dans le carré borné par les rues Peters, Chartres, Clouet et Louisa, désigné par la lettre G sur un plan de A. De Armas, date de janvier 1884, mesurant 30 pieds 2 lignes de façade rue Peters et sur 30 pieds de largeur dans le fond, 193 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur du côté du lot A vers la rue Clouet et 193 pieds 1 pouce 3 lignes de l'autre côté, vers la rue Louisa. Reg. 110, fo 697.

29° UN CERTAIN LOT DE TERRE dans le carré borné par les rues Piété, Louisa, Royale et Dauphine, désigné par le No 1 et mesurant 32 pieds 2 pouces et 5 lignes de façade rue Louisa sur 114 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur; Reg. 104, fo 642. Les améliorations comprennent une maison cottage en bois double nouvellement construite et recouverte en ardoises, connue sous le No 58 de la rue Piété, louée à $20 par mois.

30° VINGT ACTIONS du fonds capital de la compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle Orléans.

31° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de Edward Murphy de six cent cinquante piastres ($650) moins deux cent cinquante piastres ($250) payé en partie le 3 décembre 1879, daté du 24 juin 1879, payable le 1er décembre 1879.

32° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de W. A. Randolph, dix-neuf cent dix piastres et cinquante sous ($1910 55), daté du 8 décembre 1879, payable douze mois après date, avec huit pour cent d'intérêt de la maturité à paiement.

33° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de W. A. Randolph dix-neuf cent dix piastres et soixante sous ($1910 60), daté du 8 décembre 1879, payable douze mois après date, avec huit pour cent d'intérêt de la maturité à paiement.

34° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de J. K. Farge, de douze cent soixante-onze piastres et vingt-sept sous ($12'1 27), en date du 1er septembre 1879, payable douze mois après date avec 8 pour cent d'intérêt du 1er juillet jusqu'à paiement, sujet à un crédit de trois cent soixante-sept piastres et soixante-dix sous ($367 70).

35° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de J. Briegele de douze cent treize piastres et vingt-sept sous ($1213 27), en date du 1er septembre 1880, payable douze mois après date, avec 8 pour cent d'intérêt de la maturité à paiement, sujet à un crédit de trois cent neuf piastres.

36° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) à l'ordre de C. Sporl, à l'ordre et endossé par Edouard S. Levy, pour dix-sept cent trente une piastres et dix sous ($1731 10), en date du 4 octobre 1880, payable soixante jours après date, avec 8 pour cent d'intérêt à partir de l'échéance.

Conditions de la vente.

Pour les billets et actions comptant. Pour les immeubles—Un tiers ou plus comptant, au choix des acquéreurs; la partie à crédit à un, deux ans, ou un deux et trois ans, divisée en paiements égaux et représentée par les billets des acquéreurs, avec 8 pour cent d'intérêt par an depuis le jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale, avec les clauses de non aliénation et de ventes sans estimation, et 5 pour cent du montant en cas d'honoraires d'avocat en cas de procès et tenu de recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans l'acte de vente. Les acquéreurs feront assurer les bâtisses pour une somme égale à celle des billets et transféreront les polices aux détenteurs des billets. Ils assumeront, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes de ville et d'Etat en 1884, et toutes les taxes subséquentes. Ils déposeront entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, 10 pour cent du prix; et les acquéreurs venant à faillir à leur contrat d'achat et à passer l'acte de vente dans les 15 jours suivant celui de l'adjudication, ils seront considérés en défaut par cette seule omission.

Mais pour la propriété décrite en douzième lieu, l'acquéreur paiera comptant jusqu'à concurrence de $6,100 en outre de 8 pour cent d'intérêt du 7 mars 1882, montant de la première hypothèque en faveur de H. Matetta, et le reste, s'il en est, aux conditions mentionnées ci-dessus pour les autres propriétés.

Et relativement à la propriété vingtième décrite, l'acquéreur retiendra entre ses mains le montant de son enchère jusqu'à concurrence de $8636 37 et en assumera le paiement, étant une hypothèque spéciale en faveur des enfants-mineurs de Christian Sporl, conformément à un acte de W. J. Castell, daté du 10 octobre 1877, lequel montant sera garanti par le privilège du vendeur et une hypothèque spéciale, et sera payé à la majorité ou émancipation respective des mineurs. L'acquéreur paiera sur la dite somme de $8636 37 un intérêt annuel de cinq pour cent, et un intérêt éventuel de huit pour cent au cas de défaut, et paiera ponctuellement toutes les taxes sur la propriété, assurera la bâtisses pour leur pleine valeur, et transférera les polices aux dits mineurs, et gardera les bâtisses en bonne état de réparation, et le reste du prix, s'il y en a, aux susdites conditions pour les autres propriétés.

Les actes de vente pardevant Charles T. Fabiat, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 fév—9, 12, 16, 23—mars 1, 8, 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains propres à construction, rue Palmyre, près Miro,

Et des terres de valeur dans les paroisses St-Landry et St-Tammany, Lne.

Succession de Peter G. Conway.

No 8898—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI 29 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 30 novembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains terrains, ensemble avec tous les droits et passages, etc., situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Miro et Tonti, désignés par les Nos 33 et 35 pieds 6 lignes de face des rues Miro et Tonti, mesurant ensemble 47 pieds 10 pouces de face à la rue Palmyre, sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Acquis de John R. Fitzgerald, le 25 septembre 1867, par acte passé pardevant Chas. S. Stringer, ancien notaire en cette ville.

2° Un morceau de terre situé dans la paroisse St-Tammany, dans l'Etat de la Louisiane, entre le Bayou Goula et le Bayou Bonfonca, étant le "S. W. quarter & West half du S. E. quarter, section 4, comté 9, Range 13 Est," mesurant 240 acres, près d'une terre bien boisée, et traversée par le chemin de fer N. E.

3° Une certaine langue de terre située dans la paroisse St-Landry, Lne, étant la moitié Est du N.E. Quarter et la moitié Est du S.E. Quarter de la section 3, comté 9, Range Sud, one west Méridien de la Louisiane, dans le District des Terres, sujet à une vente à la Nouvelle-Orléans, Lne, mesurant 161 87/100 acres—d'après le plan officiel du voyer, de la dite terre, enregistré au bureau général des terres du voyer-général, étant le certificat "Homestead" No. 491, application 1977, laquelle patente fut signée de Rutherford B. Hayes, Président des E.-U d'A. à Washington, le 4 juin 1877, signé aussi par B. L. Lang, assistant-secrétaire, L. W. Clark, recorder général du bureau des terres, dans le Registre, Vol. 1, page 365, grand chemin de fer du "Southern Pacific."

Conditions—Pour les terres dans les paroisses St Landry et St Tammany, comptant.—Pour la propriété de ville, 1/2 comptant; le reste garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, à 1 et 2 ans de crédit, portant les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, partant à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets.

L'acquéreur paiera d'avance les taxes dues en sus du prix de l'adjudication et assumera celles dues et exigibles en 1884 en sus du prix de vente; 10 pour cent comptant ce prix seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 fév—1, 8, 15, 22, 29 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON

VENTE IMPORTANTE

DE

Propriétés dans le Premier et le Second District, centralement situées, augmentant de valeur et rémunératrices,

Comprenant des Magasins et Résidences dans les rues Canal, Dryades, Liberté, Franklin, Bourbon, Orléans, Ste. Anne et Quartier.

A des Conditions faciles et à longs termes.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet —SAMEDI, le 22 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, les propriétés centralement situées, ci-dessous décrites, à savoir:

1° **La propriété vaste et centralement** située, connue comme les écuries de la Southern Express Company, désignée par les Nos 225, 247 et 229 rue Dryades, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Julia et Girod. La propriété comprend quatre terrains formant une façade totale de 96 pieds à la rue Dryades sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une vaste écurie à deux étages, en briques et en bois; le tout sujet à un bail à la Southern Express Company, échéant le 31 octobre 1886, à raison de $600 par an; payable mensuellement; tous les frais de réparations nécessaires sont à la charge des locataires; pendant la durée du bail servant à un locataire responsable et soigneux, la propriété pourra répondre à tous les besoins qu'on pourrait en exiger et ne pourra qu'augmenter de valeur.

2° **Les maisons jolies et agréables à deux étages** et à deux corps de logis, désignées par les Nos 270, 272, 274 et 276 rue du Canal, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Marais et Villeré, ayant à chaque corps de logis salons et cabinets, et trois appartements confortables au premier étage, bâtisses à deux étages dans le fond, ayant cuisine et autres agréments, balcons sur le devant, gaz, hydrant et cuve, avec cour pavée. Elles sont bâties sur un terrain mesurant 63 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Elles sont louées à raison de $30 par corps de logis sans baux, équivalant à $120 par mois ou $1440 par an. Situées sur l'avenue principale de la ville, à proximité du centre des affaires et des lieux d'amusements, elles offrent un attrait particulier comme maisons de résidences ou comme placement avantageux. Elles pourront être vendues en deux lots.

3° **La maison en briques** à deux corps de logis, désignée par les Nos. 37 et 39 rue Liberté, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Commune et Gasquet, ayant, à chaque corps de logis, 2 chambres et cabinet et une cuisine en briques à 2 étages avec cuves à chaque corps de logis et cours pavées. Le lot mesure 37 pieds 10 pouces de face à la rue Liberté sur 53 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Elles sont louées sans bail à raison de $25 par mois, équivalant à $300 par an.

4° **La maison en briques** à deux corps de logis désignés par les Nos 34 et 36 rue Franklin immédiatement derrière la propriété ci-dessus décrite, ayant deux chambres et cabinet à chaque corps de logis et 2 cuves, louée sans bail à raison de $27 par mois, $324 par an.

Le lot mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Franklin sur 53 pieds 3 pouces de profondeur.

5° **Les maisons et magasins** en briques à deux étages et attic désignés par les Nos 22 et 24 rue Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St Pierre, Royale et Bourbon.

Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2; le lot No 1 plus près de la rue Royale, mesure 29 pieds 10 pouces de face à la rue Orléans sur 83 pieds 1 pouce de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence et magasin en briques à deux étages avec mansarde.

Le lot No 2 mesure 32 pieds 10 pouces de face à la rue Orléans sur 68 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No 24 rue Orléans, aussi résidence et magasins réunis, en briques à deux étages avec mansarde. Leur proximité à la Cathédrale, des écoles, du marché Français, des cours et du Théâtre de l'Opéra les rendent convenables comme magasins ou résidences. Ces deux lots seront vendus en un seul.

6° **La maison en briques** à un étage avec deux corps de logis et mansarde, désignée par les Nos 200 et 202 de la rue Ste-Anne, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, St-Claude et Tremé, avec une cuisine à deux étages séparée de la maison. Le lot mesure 23 pieds 4 pouces de face à la rue Ste-Anne sur 68 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue St-Claude, et 69 pieds 3 lignes de profondeur sur l'autre côté; louée sans bail à raison de $24 par mois, $288 par an.

7° **Les maisons en bois à un étage** avec deux corps de logis et mansarde, désignées par les Nos 125, 127, 129 et 131 rue Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, St-Claude et Tremé, avec une cuisine en bois à deux étages détachée de la maison.

Elles contiennent sur chacun des deux corps de logis à peu près 5 appartements, cabinets, cuisine, cuve pour pluie, etc.—louées au mois à raison de $12 payables mensuellement sans bail.

Le lot No 125, 127 mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue Orléans sur 68 pieds 10 pouces et 8 lignes sur un côté et sur 69 pieds 3 lignes sur l'autre côté vers la rue Tremé.

Le lot No 129, 131 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Orléans sur 69 pieds 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot précédent et 69 pieds 1 pouce et 6 lignes sur l'autre côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la portion à crédit à un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèques et privilèges de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 7 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédure pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées pour le montant de la portion à crédit et la police transférées aux détenteurs des dits billets; toutes les taxes seront payées jusqu'au 31 décembre 1883. L'acquéreur payera les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente et en outre, au comptant, les frais d'encan pour un sur les améliorations de la propriété en sus du prix de vente, fixés à 4 pour cent du prix de l'adjudication; 10 pour cent du prix de l'adjudication seront requis, au comptant, au moment de la vente, pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Bouny, notaire.

13 fév—16, 17, 23, 24—1, 2, 8, 9, 15 mars à la vente.

SPLENDIDE RESIDENCE

Rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.

Magasin et Résidence, en briques, rue St Louis, entre Chartres et Vieille-Levée.

Résidence en bois,

92 rue Colisée, entre Joséphine et St André.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs. —Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° A SPLENDIDE PROPRIETE anciennement habitée par feu le SENATEUR JOHN SLIDELL, désignée par les Nos 128 rue Esplanade, et 129 rue du Quartier, entre Remparts et Bourgogne.

La propriété mesure 67 pieds 1 pouce de face sur chacune des rues Esplanade et Quartier et 208 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts, 208 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale—les deux profondeurs s'étendant de la rue de l'Esplanade à la rue du Quartier.

Les améliorations se composent d'une maison de résidence, très substantiellement construite, à trois étages, en briques, et avec attique. Elle est richement finie partout, à des manteaux de cheminées en marbre, des portes en acajou massif, des ferrures avec des glaces françaises, et une verandah double en fer sur la devanture et sur le côté.

Il y a au premier étage un vaste corridor, trois beaux salons et une salle à manger avec portes à coulisse, lustres à gaz.

Le second et le troisième étage ont chacun un corridor et cinq grands appartements à coucher, tous bien aérés et admirablement bien aérés.

La bâtisse de l'allée est en briques à 2 étages et contient salle à manger, salle de billards, chambres à bain et chambre pour les domestiques, cuisine, lingerie et cave. Les remises et les écuries font face à la rue du Quartier, sont en briques et à deux étages et ont tous les agréments accessoires.

La cour est pavée en pierres et le reste du terrain forme un jardin d'ornement. Dans la cour, il y a hydrant et cuve. Les installations de gaz appartiennent à la maison et seront vendues avec la propriété.

L'emplacement de la propriété, sur cette belle avenue, est charmant et digne d'attirer l'attention de ceux qui cherchent un "home." Le local est très convenable pour une institution d'utilité particulière ou publique.

La propriété est occupée par Mlle Fitzgerald, comme maison d'éducation, à qui elle est louée jusqu'au 30 sept. 1884.

2° LA BATISSE—MAGASIN ET MAISON DE RESIDENCE—désignée par le No 17 de la rue St-Louis, dans le carré d'ilet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Peters et Chartres.

Le terrain mesure 32 pieds 7 pouces et 6 lignes de façade rue St-Louis sur 161 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence et un magasin en briques, à 2 étages, avec mansarde, un entrepôt en briques, à 2 étages, dans le fond, et porte-cochère sur la rue. Cette propriété est vis-à-vis de la maison de commerce de MM. A. Rochereau & Cie. et entre celles de MM. Lafitte, Dufilho & Cie. et de A. Delpit, et à proximité de l'Hôtel St-Louis qui sera ouvert prochainement sous des auspices plus favorables qu'elles ne l'auront jamais été, près du Bonded Warehouse du N. O. Sugar Refinery et des gares de chemin de fer et du débarcadère des bateaux de la côte.

La propriété n'est qu'en partie occupée. La résidence est louée à raison de $360 par an; l'entrepôt du fond est loué $300 jusqu'au 30 septembre 1885. Le reste est inoccupé.

3° LA BELLE RESIDENCE en bois, à 2 étages, construite dans le genre moderne, désignée par le No 92 de la rue Colisée, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut, St-André et Joséphine. Le terrain a 50 pieds de face à la rue Colisée sur 128 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue St André et 124 pieds et 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, bien disposée et bâtie, dans un style moderne, retirée de la rue avec une galerie double, au devant, corridor et salons doubles. Salle à manger à la suite du corridor, en outre de l'office et de la cuisine au premier étage et 5 au second. Le reste du terrain est occupé par un jardin, citernes et gaz partout.

Cette propriété touche à celle de M. E. Conery Sr, et sera vendue sujette au bail du locataire actuel échéant le 30 septembre 1884; elle rapporte $720 par an.

Tous autres détails particuliers seront donnés au moment de la vente.

Conditions—1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 7 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées de manière à couvrir le montant non payé par l'acquéreur, et la police transférée aux porteurs des billets. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. En outre du montant de leurs enchères, les acquéreurs devront payer au comptant à l'encanteur les frais d'impression et de la vente de la propriété, fixés à 4 pour cent du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de la vente sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant E. Bouny, notaire.

2 fév—2, 3, 9, 10, 16, 17, 23, 24—1 mars—à la vente.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

VENTE POSITIVE POUR CAUSE DE DEPART.

Résidence à étage dans le Premier District No 290 rue Melpomène, près du Marché Dryades.

Maison double en briques rue Bienville Nos 262 et 264.

Joli petit cottage rue Bienville No 260 bis.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 8 mars 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles—

1° Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, mesurant 32 pieds de face à la rue du Bassin sur 127 pieds 9 pouces de profondeur. Ensemble une maison à étage ayant six chambres, avec galeries sur la façade et le côté, cuisine attenant à la maison de quatre chambres, porte-cochère, deux citernes, lieux d'aisance, etc, etc. Loué $21 par mois.

2° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Villeré et Robertson, mesurant 47 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Bienville sur 139 pieds 4 pouces de profondeur. Ensemble, une jolie maison double en briques ayant six chambres dont deux dans la mansarde, galerie fermée et offices sous les escaliers; cuisine haute en briques ayant huit chambres, cour carrelée, waterwork à chaque locataire, lieux d'aisance, etc.

Le tout divisé en deux locations et loué $44 par mois.

3° Un autre lot de terre situé dans le même district et ilet attenant au lot ci-dessus décrit, mesurant 16 pieds 10 pouces de face à la rue Bienville, sur 139 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble un joli cottage retiré de la rue ayant galerie sur la façade, deux chambres, salle à manger et cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., et loué $12 par mois. Le tout d'après les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant ou davantage, à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèques et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix d'achat.

Acte de vente pardevant E. Cambray, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé des acquéreurs, afin de garantir la vente. 1er mars—

SUCCESSION DE JEAN BASCUO.

Vente pour effectuer un partage entre héritiers majeurs, d'un magnifique ilet sur le chemin de Gentilly, entouré en pieux debout.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 8 mars 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un ilet de terre situé à Gentilly, renfermé par les rues Wilkinson, White, Havane et l'Avenue de Londres, ayant les mesures suivantes: 320 pieds de face à chacune des rues Wilkinson et White et 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face à l'Avenue de Londres et même façade à la rue de la Havane. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent—consistant en une écurie ou étable pouvant contenir 80 têtes d'animaux, une maison de deux chambres et galerie, une autre bâtisse en briques de deux chambres, deux citernes, puits, lieux d'aisance, etc., plusieurs beaux chênes verts, arbres fruitiers, etc.

Cet ilet est exempt de toute inondation, étant placé sur la partie la plus haute du coteau et mérite l'attention particulière des Laitiers et Jardiniers. Les acheteurs sont invités à visiter la propriété ainsi que le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, ou plus, à l'option de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 p 0/0 d'intérêts de date et hypothèque—avec toutes les clauses pénales d'usage. Les taxes de 1884, Etat et de Ville, sont à la charge de l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant John R. Legier, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera requis de l'acquéreur pour garantir la vente.

1 mars—

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Jean Laforgue.

Etable à vaches rue Barthélemy.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 8 mars 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles—

Un lot de terre situé dans le 3me district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St. Claude, Marais, Barthélemy et Mazant, lequel lot de terre mesure 60 pieds de face à la rue Barthélemy sur 128 pieds de profondeur. Ensemble une étable pouvant contenir 30 têtes d'animaux, une maison de deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout d'après plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge de l'acquéreur en sus du prix de vente.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix de vente.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire. 1 mars—

Maison rue Bourgogne No 390, 3me District.

Succession de Charles Gabrielle de Montsabert

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 2 mars 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, rendu le 7 février 1884, et signé le 12 février 1884—

La propriété suivante appartenant à ladite succession—savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Kerlerec et Bourbon (autrefois Craps) Bourbon (autrefois Bagatelle) Union et Dauphine; lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison couverte en ardoises ayant quatre chambres, salle à manger et cabinet, une cuisine à étage couverte en ardoises ayant quatre chambres, cour briquetée jardin, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions Moitié comptant et la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque, privilège de vendeur et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage, honoraires d'avocat, et le transfert de la police d'assurance au porteur du billet.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge de l'acquéreur en sus du prix d'acquisition.

Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix de l'adjudication pour garantir la vente.

20 fév—1, 8, 15, 22 mars

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Vente péremptoire

Pour effectuer un partage entre les héritiers en âge,

De propriétés améliorées et de terrain nu dans le Troisième District, en face du Chalmette Mills et près du Crescent City Slaughter-House & Live Stock Company.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 40 rue Royale —SAMEDI, le 8 mars à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles rue St-Charles, entre Gravier et Commune, sans limite ou réserve—

1° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet 76 borné par les rues Peters (anciennement Levée), Hancock, Monroe et Jumonville, mesurant chacun à peu près 35 pieds de face à la rue Peters ou Levée sur une profondeur variant de 157 à 166 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Monroe et Peters.

2° Trois certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres C, D et E de l'ilet 69 borné par les rues Peters ou Levée, Monroe, Adams et Jumonville.

Les lots D et C mesurent chacun à peu près 34 pieds de face à la rue Peters ou Levée sur une profondeur variant de 110 à 1.7 pieds. Le lot E mesure à peu près 40 pieds de face à la rue Adams par à peu près 85 pieds de profondeur. Le lot D forme l'encoignure des rues Adams et Peters.

3° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A dans l'ilet 69, borné par les rues Peters ou Levée, Monroe, Adams et Jumonville, mesurant à peu près 41 pieds de face à la rue Peters ou Levée sur une profondeur variant de à peu près de 167 pieds à 172 pieds. Le dit lot forme l'encoignure des rues Monroe et Peters ou Levée.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, occupée comme épicerie et café, et ayant en outre cinq chambres, deux cabinets et galerie, autre dépendances, cave, etc. Vendu sujet à un bail à raison de $15 par mois, payable mensuellement, et expirant le 31 juillet 1885.

4° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B, et attenant et mesurant environ 57 pieds de face à la rue Peters ou Levée sur des profondeurs variant de 161 à 167 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, retirée de la rue, récemment construite, ayant quatre chambres, galerie de devant, dépendances, etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites seront vendues d'après les mesures faites sur des plans de Arthur de Armas, député-voyer de la ville, en date du 16 et 17 février 1884, maintenant à la Bourse.

Conditions—La moitié ou plus comptant le reste à un crédit de un an, pour billets divisés en coupons, au gré des vendeurs, portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur, 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat pour le cas de procès pour recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assureront les bâtisses pour un montant égal aux billets souscrits, et transféreront les polices aux détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1884, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais des acquéreurs.

21 fév—21 23 24 mars à la vente

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Patrick J. Kennedy vs. Ses Créanciers. } No 10,756. Cour Civile de District. Division —

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Patrick J. Kennedy soit convoquée devant Walter Turnbull, notaire, le 28me (vingt-huitième jour) de mars 1884, à 10 heures A. M., et qu'avis du procès soit donné aux créanciers du dit Kennedy, que Sargent S. Prentiss soit nommé pour représenter les créanciers absents des dite pétitionnaires et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Kennedy soient suspendues.

Nlle-Orléans, 23 février 1884.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier

26 fév—3t

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées des Deuxième et Troisième Districts

Dans des localités désirables.

No 161 rue Esplanade,

Entre Remparts et St-Claude,

Maison de résidence en bois à deux étages

Rue Esplanade,

Entre Gayoso et ———

Nos 198 et 200 rue Bienville,

Entre Franklin et Tremé.

No 193 rue St-Claude.

Entre Ste-Anne et Dumaine.

No 245 rue des Marais,

Entre Ursulines et Chemin du Bayou.

Rue St. Claude,

Entre Esplanade et Kerlerec.

Nos 13 et 15 Avenue St. Bernard,

Entre St. Claude et Marais.

No 16 rue Annette,

Entre Marais et St. Claude.

No 5 rue Annette,

Entre St. Claude et Marais.

No 113 rue Kerlerec,

Entre Marais et St. Claude.

No 250 rue Kerlerec,

Entre Johnson et Galvez.

VENTE POUR OPERER UN PARTAGE ENTRE HERITIERS MAJEURS.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 15 mars 1884, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Commune et Gravier—

Deuxième District.

1° **Un terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Franklin et Tremé, désigné par la lettre A, mesurant 26 pieds 7 pouces 15 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur de 107 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, avec attic, couvert en ardoises, ayant 3 chambres avec cabinets à l'étage principal, avec une chambre avec cabinet une cuisine à deux étages couverte en ardoises ayant 5 chambres, un grand sous-sol dans l'arrière cour, lieux d'aisance, hydrant, citerne, cour briquetée, gaz dans toute la maison principale. Portant le No 198 rue Bienville

2° **Un terrain** dans les mêmes district et carré, désigné par la lettre B, mesurant 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville sur 107 pieds de profondeur. Les améliorations sont les mêmes que celles du terrain A auquel il est contigu et connu comme le No 200 de la rue Bienville.

3° **Un terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Tremé, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 33 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Claude sur une profondeur de 71 pieds 2 pouces et 2 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis, recouvert en ardoises, avec mansarde ayant environ huit chambres; aussi une cuisine en briques à deux étages, recouverte en ardoises, ayant quatre chambres, hydrant, lieux d'aisance, cour briquetée, et désignés par les Nos 193 et 193 1/2 rue St-Claude.

4° **Un terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Ursulines et Chemin du Bayou, mesurant 30 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur irrégulière de 188 à 198 pieds et 29 pieds 1 pouce de large dans le fond.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, recouvert en ardoises, ayant 4 chambres et office, et grande galerie dans le fond; une cuisine en bois à un étage, recouverte en ardoises, ayant trois chambres; grand hangar, cuve, lieux d'aisance, poulailler, cour et devant briquetés; désigné par le No 245 rue Marais.

5° **Un terrain** situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Washington, Lopez et Gayoso, désigné par le No 8, mesurant 39 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 31 pieds 10 pouces dans le fond sur la ligne du fond sur des profondeurs irrégulières de 107 à 118 pieds.

Troisième District.

6° **Un terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Remparts, Kerlerec et St-Claude, désigné par la lettre A, mesurant 28 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 140 pieds

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages, recouverte en ardoises, retirée de la rue, ayant galerie de devant à chaque étage, salle à manger, et—chambres à coucher, bâtisse en bois à deux étages, reliée au corps principal de logis, ayant—chambres, galerie sur le côté, cour, cour briquetée, etc., désignée par le No 161 rue Esplanade

7° **Un terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le même ilet et le même district et de cette ville, adjacent au dit lot de terre, désigné par la lettre B, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Claude sur une profondeur de 138 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne plus près de la rue Esplanade. 136 pieds 1 pouce 7 lignes sur l'autre ligne latérale, et 29 pieds 11 1/2 pouces dans le fond.

Les améliorations comprennent une écurie en bois; le terrain est disposé en jardin et est entouré sur la rue par un grillage en fer.

8° **Un certain terrain** situé dans le Troisième District de cette ville avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par l'Avenue St. Bernard, les rues Annette, St-Claude et Marais, désigné par la lettre A, mesurant 30 pieds 6 pouces 2 lignes de face à l'Avenue St. Bernard sur des profondeurs irrégulières de 48 à 60 pieds et 28 pieds 2 pouces, sur le fond.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage recouvert en ardoises avec 4 chambres avec cuisine en bois à un étage recouvert en ardoises, cour briquetée, lieux d'aisance, etc et désigné par les Nos. 13 et 15 Avenue St. Bernard

9° **Un terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et même ilet, désigné par la lettre B, mesurant 28 pieds 2 pouces de face à la rue Annette sur 50 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage recouvert en ardoises ayant 4 chambres et une cuisine en bois à un étage recouverte en ardoises ayant deux chambres, lieux d'aisance, cuves, citerne, cour briquetée, etc, désignée par les Nos 16 et 16 1/2 de la rue Annette.

10° **Un lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annette, St-Antoine, St-Claude et Marais, mesurant 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage de six chambres, une cuisine en bois à un étage avec deux chambres, cuve, lieux d'aisance, etc, connu comme le No 5 rue Annette.

11° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, St. Claude Marais et Columbus, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 88 pieds 9 pouces sur un côté et 23 pieds 2 lignes sur l'autre côté et 4 pieds 8 pouces 6 lignes dans le fond.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage, recouvert en ardoises, ayant 6 chambres, gaz partout; aussi une cuisine à un étage, avec 2 chambres et 2 cabinets; 2 citernes, cour briquetée, etc.; connu sous le No 113 rue Kerlerec.

12° **Un terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville carré borné par les rues Kerlerec, Columbus, Johnson et Galvez, mesurant 33 pieds 4 lignes de façade sur la rue Kerlerec sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 5 lignes sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Galvez sur 107 pieds 2 pouces 5 lignes sur la limite opposée, et 33 pieds 11 pouces 5 lignes sur la limite inférieure.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage, ayant 4 chambres et une cuisine de 2 chambres, citerne, puits, lieux d'aisance, etc. connu sous le No 250 de la rue Kerlerec.

Le tout en vente d'après des plans de Edgar Pillé, architecte, en date du 29 février 1884, actuellement à la Bourse, et auxquels on peut se référer pour les mesures exactes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à crédit de un et de deux ans pour des billets portant hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date au paiement final, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement du montant des billets en totalité ou en partie, et toutes les clauses habituelles. L'acquéreur fera assurer les lieux jusqu'à parfait paiement des billets pour une somme égale à celle des billets souscrits; il transférera les polices d'assurances au détenteur des billets; il remboursera au vendeur la prime non expirée, assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication. Il sera également requis de faire un dépôt de 10 pour cent en acompte sur le prix d'adjudication, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Paul E. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er mars—1, à la vente

Une splendide résidence en briques pour famille à deux étages avec vérandah en fer,

No 54 rue Esplanade, entre Royale et Chartres.

PAR SPEAR & ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, le 15 mars 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chartres, Royale et Quartier, mesurant à peu près 27 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur d'à peu près 116 pieds 6 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en une splendide résidence en briques à deux étages avec vérandah en fer sur la façade, ayant deux grands salons, porte à coulisse, salle à manger avec portes vitrées, cabinet, galerie couverte, grand corridor sur le côté du rez-de-chaussée, au premier étage trois chambres à coucher, corridor, gaz dans toute la maison, cuisine en briques avec quatre chambres, cuve, etc. Le tout couvert en ardoises, et connu comme No 54 rue Esplanade. Pour les mesures voir le plan de E. Pillé, architecte en date du 20 novembre 1880, maintenant à la Bourse.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le reste à un crédit d'un et deux ans, en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final; la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour forcer le paiement des dits billets ou une portion, et toutes les autres clauses usuelles. Les bâtisses devront faire assurer les bâtisses, le montant en sera fixé par le vendeur, transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, remboursement des primes d'assurance non expirées; il assumera et paiera les taxes dues pour l'année 1884 en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Anatole Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur. 1 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

LA

GRANDE VENTE DE LA SAISON,

Comprenant

350 TERRAINS DANS LE TROISIÈME DISTRICT,

De la rue St-Claude longeant la voie du chemin de fer New Orleans and Northeastern.

VENTE POUR EFFECTUER UN partage entre héritiers majeurs. SUCCESSION DE JOSEPH DE ROFFIGNAC.

TITRES PARFAITS.

VENTE SANS RESERVE,

Conditions — 1/4 ou davantage COMPTANT.

Le reste à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur,—Bureau 46 rue Royale SAMEDI, 8 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, il sera vendu à l'enchère publique et AUX PLUS HAUTS ET AUX DERNIERS OFFRANTS pour effectuer un partage entre les héritiers de Joseph de Roffignac, les propriétés foncières et après décrites, à savoir:

1° **Quatre certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet 364, borné par les rues Press, Montégut, Bons Enfants et Amour, désigné par les Nos 1, 2, 3, 4 mesurant, chacun, environ 36 pieds de façade rue Bons-Enfants, sur environ 76 pieds de profondeur.

2° **Quatre certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 363, borné par les rues Montégut, Clouet, Bons-Enfants et Amour, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4, mesurant, chacun, environ 34 pieds de façade rue Bons Enfants, sur environ 76 pieds de profondeur.

3° **Neuf certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 399, borné par les rues Bons-Enfants, Press, Montégut et Morales, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Les terrains de 1 à 5, inclusivement, mesurent, chacun environ 29 pieds de façade rue des Bons-Enfants, sur environ 117 de profondeur. Les terrains de 6 à 9, inclusivement, mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Montégut, sur environ 145 de profondeur.

4° **Huit certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 400, borné par les rues Bons Enfants, Montégut, Feliciana et Morales, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Les terrains de 1 à 4 mesurent, chacun, environ 34 pieds de façade rue Bons Enfants, sur environ 117 de profondeur. Les terrains 5, 6, 7, 8 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Montégut, sur 128 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

5° **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 484, borné par les rues Morales, Urquhart, Press et Montégut, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 mesurant, chacun, environ 31 pieds de façade rue Montégut, sur une profondeur moyenne de 145 pieds environ.

6° **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 483, borné par les rues Morales, Montégut, Urquhart et Feliciana, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, mesurant, chacun, environ 31 pieds de façade rue Montégut, sur environ 138 pieds de profondeur.

7. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet No 523 désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, bornés par les rues Girod, Urquhart, Montégut et Feliciana, mesurant, chacun, 31 pieds de façade rue Montégut sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

8. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet No 522, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, bornés par les rues Girod, Urquhart, Montégut et Press, mesurant, chacun, environ 31 pieds de façade rue Montégut sur environ 142 pieds de profondeur.

9. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 606, borné par les rues St-Jean-Baptiste, Montégut et Feliciana, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, mesurant, chacun, environ 31 pieds de façade rue Montégut, sur environ 138 pieds de profondeur.

10. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 607, borné par les rues St-Jean-Baptiste, Montégut, Press et Girod, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, mesurant, chacun, environ 31 pieds de façade rue Montégut sur des profondeurs d'environ 141 pieds.

11. **Sept certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 652, borné par les rues Claiborne, St-Jean-Baptiste, Montégut et Feliciana, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. Les lots 4, 5, 6, 7 mesurent, chacun environ 34 pieds de façade rue Claiborne sur environ 117 pieds de profondeur; les lots 1, 2, 3 mesurent, chacun, environ 32 pieds de façade rue Montégut sur environ 138 pieds de profondeur.

12. **Sept certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 651, borné par les rues Claiborne, St-Jean-Baptiste, Montégut et Press, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. Les lots 4, 5, 6, 7 mesurent, chacun, environ 34 pieds de façade rue Claiborne sur environ 117 pieds de profondeur. Les lots 1, 2, 3 mesurent, chacun, environ 32 pieds de façade rue Montégut sur environ 117 pieds de profondeur.

13. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 785, borné par les rues Montégut, Claiborne, Prosper et Feliciana, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, mesurant, chacun, environ 31 pieds de façade rue Montégut sur environ 138 pieds de profondeur.

14. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 736, borné par les rues Claiborne, Prosper, Montégut et Press, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, mesurant, chacun, environ 31 pieds de façade rue Montégut sur environ 138 pieds de profondeur.

15. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 786, borné par les rues Prosper, Solidelle, Montégut et Feliciana, faisant face à la rue Montégut.

16. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 785, borné par les rues Prosper, Solidelle, Press et Montégut faisant face à la rue Montégut.

17. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 869, borné par les rues Montégut, Feliciana, Solidelle et Joséphine, faisant face à la rue Montégut.

18. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 868, borné par les rues Solidelle, Joséphine, Presse et Montégut, faisant face à la rue Montégut.

19. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 869, borné par les rues Solidelle, Joséphine, Montégut et Feliciana, faisant face à la rue Montégut.

20. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 927, borné par les rues Montégut, Feliciana, Joséphine et Célestine, faisant face à la rue Montégut.

21. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 926, borné par les rues Montégut, Presse, Joséphine et Célestine, faisant face à la rue Montégut.

22. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 1012, borné par les rues Montégut, Presse, Célestine et Genius, faisant face à la rue Montégut.

23. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 1011, borné par les rues Montégut, Célestine, Genius et Feliciana, faisant face à la rue Montégut.

24. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 1072, borné par les rues Montégut, Feliciana, Genius et Libéral, faisant face à la rue Montégut.

25. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 1073, borné par les rues Montégut, Presse, Genius et Libéral, faisant face à la rue Montégut.

26. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 1058, borné par les rues Montégut, Feliciana, Libéral et Force, faisant face à la rue Montégut.

27. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 1159, borné par les rues Libéral, Montégut, Force et Presse, faisant face à la rue Montégut.

28. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 1223, borné par les rues Montégut, Presse, Force et Vertu, faisant face à la rue Montégut.

29. **Onze certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 1224, borné par les rues Force, Vertu, Feliciana et Montégut, faisant face à la rue Montégut.

30. **Quatre certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 1312, borné par les rues Vertu, Magistrat, Montégut et Feliciana, faisant face à la rue Vertu.

31. **Quatre certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 1313, borné par les rues Vertu, Magistrat, Montégut et Presse, faisant face à la rue Vertu.

Toute cette propriété doit se vendre conformément à des plans de A. De Armas, sous-voyer, en date du 9 janvier 1884, plans actuellement à la Bourse et auxquels on peut se référer.

Conditions Un-quart ou davantage comptant, le reste à crédit de 1, 2, 3 et 4 ans, en billets des acquéreurs portant hypothèque spéciale et lien du vendeur ainsi que privilège sur la propriété avec 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des billets en partie ou en totalité, ainsi que toutes les autres clauses usuelles.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 20 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant MM. Andry & Grima, notaires, aux frais des acquéreurs.

24 fév—

VENTE DE CONSTABLE.

J. W. Petty vs. M. et Mme Evans.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NLLE-Orléans, No 4885—En vertu d'un writ de plurius fieri facias à moi adressé par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 10 mars 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de William Evans, défendeur dans cette affaire, dans un certain jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour la somme de trois cent quarante-et-un 10/100 dollars, avec intérêt légal à partir du 12 janvier 1883, et tous les frais; que le jugement a pu occasionner. Le dit jugement a été rendu en faveur du dit William Evans dans la Division A de la dite Cour Civile de District le 9 avril 1883, dans l'affaire de Wm Evans vs. Peter Keveney, et numéroté 7515 du Dossier de la dite Cour Civile de District, pour payer et satisfaire le writ rendu dans cette affaire pour le montant de soixante-quinze piastres, avec l'intérêt et les frais dans ces procédures.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

28 fév—28 mars 5 10

Avis au Public.

BUREAU DU CHEMIN DE FER New Orleans City & Lake, No 102 rue Canal (2me étage), Nlle-Orléans, 13 janvier 1884.

A partir DE CE JOUR les trains du lac pour le WEST END et retour, partiront de l'intersection des rues Canal et Carondelet.

J. A. WALKER, Président.

12 jan—

[illegible]

AVIS D[illegible]

Succession de [illegible]

COUR CIVILE [illegible] Attendu que P. [illegible] public, a présenté [illegible] fet d'obtenir des lettres de [illegible] la succession de Eugène [illegible] avis est par le [illegible] qui suivront la [illegible] pour lesquelles il [illegible] dite pétition.

Par ordre de la [illegible]

8 mars—8 12 16

COUR CIVILE [illegible] Attendu que P. S. [illegible] blic, a présenté [illegible] obtenir des lettres [illegible] cession de feu [illegible] lettres avis [illegible] dans les dix [illegible] notification, les [illegible] dite pétition.

Par ordre de la [illegible]

8 mars—8 12 16

COUR CIVILE [illegible] Attendu que Mme H. Hill, a présenté [illegible] fet d'obtenir des [illegible] succession de [illegible] avis est par le [illegible] cela peut concerner [illegible] sons pour lesquelles [illegible] dite pétition.

Par [illegible]

8 mars—8, 12, 16

COUR CIVILE [illegible] Attendu que Mme [illegible] une pétition à [illegible] lettres [illegible] feu Roger Haley [illegible] présent donné à [illegible] ser d'avoir à [illegible] suivront [illegible] lesquelles il ne [illegible] tition.

Par [illegible]

8 mars—8, 12, 16

Succession [illegible]

COUR CIVILE [illegible] Avis est par [illegible] cette succession et intéressées d'avoir [illegible] ent suivront le [illegible] (s'ils (en ont) pour [illegible] présenté par [illegible] teur du bilan [illegible] prouvé et [illegible] conformément [illegible]

Par ordre de la [illegible]

8 mars—8, 12, 16

Succession de [illegible] de Lespiney,

COUR CIVILE [illegible] Attendu que [illegible] tition à la Cour à [illegible] d'exécuteur [illegible] succession; avis [illegible] ceux que cela [illegible] dans les dix [illegible] fication, les raisons [illegible] pas fait droit à [illegible]

Par ordre [illegible]

4 mars—4, 8, 13

Succession [illegible]

COUR CIVILE [illegible] Attendu que Mme [illegible] présenté une [illegible] des lettres [illegible] feu Edwin Hughes [illegible] le présent donné à [illegible] cerner d'avoir à [illegible] suivront la [illegible] pour lesquelles il [illegible] dite pétition.

Par ordre de la [illegible]

6 mars—6 11 15

ETAT DE [illegible] COUR CIVILE [illegible]

JE certifie ici, que [illegible] jugement à [illegible] avec [illegible]

[illegible]

Sur motion de [illegible] roux, avocats de [illegible] tant à la cour la [illegible]

Il est ordonné, [illegible] ment par défaut [illegible] soit maintenant [illegible] conséquence, qu'il [illegible] faveur de la [illegible] contre le défendeur [illegible] avec dépens [illegible] entre la [illegible] une dissolution de [illegible] d'acquêts ci-devant [illegible] demanderesse soit [illegible] exclusif et la [illegible] séparée.

Jugement rendu le [illegible] Jugement signé le [illegible] Signé: [illegible]

En foi de quoi, [illegible] sceau de la dite cour, Orléans, ce 29me [illegible] Seigneur le [illegible] trième.

8 mars—8 12 16